

RAPPORT D'ACTIVITÉ AGPM MAÏS SEMENCE 2024 - 2025

SOMMAIRE

- PRODUCTION
UNE FORME DE CONTINUITÉ EN 2025**
- ÉCONOMIE
LE pari du changement**
- MARCHÉ
CLAUSE DE SAUVEGARDE UKRAINE**
- MOYENS DE PRODUCTION
ENCOURAGER LES INNOVATIONS**
- SYNDICAL
ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION
DU RÉSEAU**

LE MOT DU PRÉSIDENT



Benoît LABORDE

La campagne 2024 a été un tournant à bien des égards, conditionnant ainsi en grande partie les actions conduites au cours des derniers mois. Un tournant en termes de production avec une chute drastique des surfaces après 4 campagnes qui avaient tutoyé les records historiques. Fallait-il y voir un simple retour à une forme de normalité et de cohérence avec nos marchés, un réajustement ponctuel dans un contexte géopolitique et de marché mouvementé, ou un manque d'anticipation de la part de certains opérateurs ? Probablement un peu de tout cela mais il a fallu absorber cette baisse sur le terrain qui s'est d'ailleurs confirmée en 2025.

Un tournant sur le plan économique avec des négociations de prix inacceptables dans certaines zones car elles ne couvraient pas nos coûts de production. C'est indéniablement le principal marqueur de cette dernière campagne qui a le plus fortement impacté les récents travaux de l'AGPM Maïs semence avec une volonté forte de remettre à plat nos pratiques historiques. Un tournant enfin sur nos marchés avec un niveau d'importations de semences en provenance d'Ukraine jamais vu en 2023/2024, qui ne se justifie pas en termes de sécurisation de nos approvisionnements, mais fragilise durablement les équilibres des réseaux européens. Face à ces changements importants subis ou impulsés par l'AGPM, la clé de la réussite ne passera que par le collectif et un dialogue constructif entre les différents maillons.

PRODUCTION UNE FORME DE CONTINUITÉ EN 2025

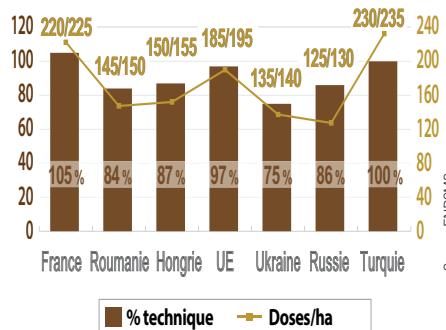
Après la baisse historique des surfaces de multiplication dans l'UE en 2024, assortie d'une récolte satisfaisante, la campagne 2025 s'inscrit dans une forme de stabilité en termes de surfaces malgré des stocks encore élevés. Une continuité dans un contexte de surfaces historiquement basses en Europe, dans lequel le réseau français reste privilégié par les obtenteurs.

2024 : LA FRANCE AU RENDEZ-VOUS

La campagne 2024 a tout d'abord marqué une rupture par rapport à la précédente en termes de surfaces avec une **baisse de 24 % en France** (61 165 ha d'hybrides commerciaux) et une **baisse de 27 % au sein de l'UE** (123 750 ha). La performance technique diffère également avec des résultats en deçà des records de 2024. Dans ce contexte, la France a toutefois de nouveau tiré son épingle du jeu avec la meilleure performance technique de l'UE en réalisant **105 % de son objectif**, soit environ 220/225 doses/ha. En Roumanie et Hongrie, les résultats ont plutôt avoisiné les 85 %, de telle sorte que le résultat global de l'UE n'atteint que **97 % de l'objectif**, soit environ 185/195 doses/ha.

doses/ha. In fine, la performance technique UE est plutôt satisfaisante, contrairement à celle de l'Ukraine (75 % de l'objectif) ou de la Russie (86 %).

→ La France tire les rendements UE vers le haut en 2024



2025 : QUASI-STABILITÉ DES SURFACES

La production plutôt satisfaisante de la campagne 2024 a conduit au maintien de stocks encore élevés au sein de l'UE puisqu'ils atteignaient 64 % des utilisations au 30 mai 2025 d'après les dernières estimations de la FNPSMS. Dans ce contexte, et d'après l'étude

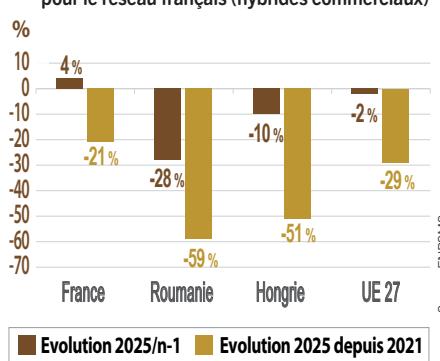
des données historiques, les surfaces auraient dû encore baisser en 2025. Ce ne fut pas réellement le cas.

Les données officielles de l'interprofession SEMAE font état d'un programme de multiplication d'hybrides commerciaux de 63 450 ha et de semences de bases de 2 175 ha en France. La surface totale France atteint donc **65 625 ha** (valeur arrondie), soit une **hausse de 2 %**.

A l'échelle de l'UE, la tendance est différente mais surtout beaucoup plus contrastée entre les pays. Au global, le programme s'est établi à environ **121 600 ha** dans l'UE, soit une **baisse limitée à 2 %**, marquant toutefois de la plus petite surface depuis 2010/2011 (102 500 ha à l'époque). Les évolutions les plus marquantes s'observent, de nouveau, en Roumanie et en Hongrie : - 28 % en Roumanie à 12 850 ha et - 14 % en Hongrie à 13 500 ha.

Il est important de souligner que cette évolution confirme que le réseau français reste privilégié en période de contraction des marchés. La France concentre **52 % des surfaces de l'UE en 2025** (un record) et le rythme des baisses est beaucoup plus amorti en France.

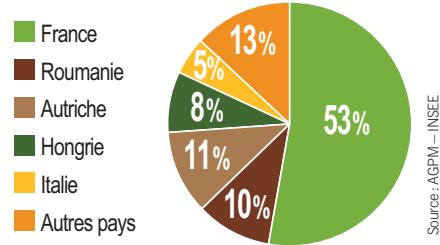
→ Une évolution moins marquée des surfaces pour le réseau français (hybrides commerciaux)



■ Evolution 2025/n-1 ■ Evolution 2025 depuis 2021

Hors UE, la tendance est également à la baisse ou à la stabilité sauf en Ukraine où les surfaces sont attendues en hausse de 10 %, à 24 000 ha. Ce niveau de production est encore toutefois très inférieur aux 47 000 ha constatés en 2020/2021.

→ La France consolide sa place dans l'UE en 2025



2025 : VERS UNE ANNÉE MOYENNE EN FRANCE ?

Le printemps 2025 a été plus globalement **plus favorable à l'implantation des maïs** en France que lors de la campagne précédente malgré des disparités régionales : conditions fraîches et pluvieuses qui ont limité les fenêtres des semis dans le Sud-Ouest contre conditions plus sèches dans l'Ouest par exemple. Des **resemis** sur plusieurs centaines d'hectares ont notamment été **nécessaires en Occitanie** suite aux épisodes orageux de mi-mai. Durant le mois de juin, les **conditions sèches** ont permis une **accélération du développement de maïs** et une avancée des dates des 1^{ères} floraisons et castrations qui ont débutées lors de la dernière semaine de juin, soit au moment des premiers épisodes caniculaires qui semblent avoir eu peu d'impact sur la floraison. Le mois de juillet a été globalement **plus frais que la moyenne**, favorisant ainsi localement le **développement de quelques maladies**, mais la fin de la campagne de castration a été marquée par un **nouvel épisode de canicule** plus prolongé autour du 10 août, imposant une **campagne d'irrigation longue et difficile**.

Sur le plan sanitaire, le facteur indéniablement le plus marquant et source de questionnement est la **recrudescence de phénomènes de viroses MRDV sur plusieurs milliers d'hectares**. Un phénomène source de pertes de production et d'augmentation des coûts de production lié aux heures supplémentaires de castration qui interroge sur les moyens à mettre en œuvre dans un contexte de réduction des outils de protection.

Ce sujet fera, à n'en pas douter, l'objet d'échanges nourris et de travaux aux cours des prochains mois.

Les premières estimations laissent à penser que les résultats pourraient se situer légèrement en dessous de l'objectif. Dans le reste de l'UE, il faut également souligner des conditions fraîches et pluvieuses pour les semis en Italie, Autriche, Hongrie ou Roumanie, mais par la suite des conditions plus sèches, particulièrement en Hongrie et Roumanie à compter de fin mai.

Dans ces conditions, le rendement global UE devrait être **inférieur à l'objectif** même s'il faut rester prudent à l'heure où ces lignes sont écrites.

ÉCONOMIE LE pari du changement

Sur le dossier économique, l'AGPM Maïs semence et ses administrateurs ont consacré leurs efforts à des travaux interprofessionnels pour remettre à plat les pratiques de construction des prix et de contractualisation avec l'objectif de proposer des outils permettant de garantir la couverture des coûts de production. Ce travail a conduit à l'adoption d'une résolution interprofessionnelle en novembre 2024 et l'enjeu des négociations 2025 a porté sur sa mise en application.

UNE REMISE À PLAT INTERPROFESSIONNELLE

A l'issue de la **négociation des contrats** de la récolte 2024, les membres du Conseil d'administration ont fait le constat amer que certains d'entre eux ne permettaient pas de **couvrir les coûts de production** de certaines zones. Sur cette base, ils ont demandé la remise à plat des pratiques sous l'égide de travaux à conduire au sein de la FNPSMS. Un groupe de travail spécifique a ainsi été constitué et s'est réuni selon un rythme très soutenu de juin à novembre 2024. Ces travaux ont conduit à la rédaction d'une résolution portant sur un « **engagement mutuel des deux familles** » à « **renouveler les modalités de dialogue et de construction contractuelle dans la filière maïs semence** ». Cette résolution adoptée conjointement et à l'unanimité par les représentants des 2 familles de la FNPSMS porte notamment sur 2 principes de construction des prix qui visent :

- D'une part, à travers un **1^{er} socle** de rémunération, pour lequel il est mentionné que « les coûts de production doivent être couverts conformément aux dispositions de la loi Egalim »
- D'autre part, à travers un **2nd socle** de rémunération, qui doit s'attacher à « prendre en compte la rémunération de l'activité lors des discussions locales dont la rémunération de l'agriculteur ainsi que la capacité de réinvestissement dans l'exploitation » sur l'activité maïs semence.

UN ACCOMPAGNEMENT FORT DE L'AGPM

L'AGPM Maïs semence a accompagné les multiplicateurs et leurs groupements dans



Une résolution votée lors de l'AG de la FNPSMS le 21 novembre 2024

cette démarche à travers la conception et la **mise à disposition d'outils de calculs des coûts de production**. Une étude conduite auprès de 30 producteurs pour acquérir des références et tester la méthode proposée a également été réalisée par l'AGPM. En suivant, une formation a été délivrée aux animateurs et directeurs de groupements qui, eux même, ont pu approfondir localement leurs calculs de coûts de production. Au final, près de **150 multiplicateurs ont été mobilisés** partout en France pour fournir leurs données et professionnaliser ces calculs. C'est un bon début qui devra être approfondi lors des prochaines campagnes.

UN PROCESSUS EN COURS

Les changements de pratiques peuvent prendre du temps et le premier bilan du déploiement de cette résolution réalisé par la FNPSMS en juin 2025 montre que le **travail doit s'inscrire dans la durée**. Ce premier bilan indique que parmi les 37 répondants (groupements de producteurs et semenciers),

ORGANISATION DE FILIÈRE CONSOLIDATION DU FONCTIONNEMENT

Les **7 organisations de producteurs** reconnues pour le maïs semence, ont conduit en 2025 leur seconde campagne de négociation des contrats pour le compte de leurs adhérents.

Le bilan du fonctionnement de ces OP s'est stabilisé à plus de 1 100 producteurs en 2025. Le nombre **d'accords-cadres** passe quant à lui de 42 en 2025, contre 33 en 2024, ce qui traduit une **progression**, et ce, sur un **nombre élargi d'espèces**.

L'AGPM continue d'accompagner ces structures dans leur montée en compétence et s'attachera par exemple à structurer dans les prochains mois une réflexion autour de l'opportunité de solliciter l'accès à des fonds européens via des Programmes Opérationnels spécifiques aux semences auprès du ministère de l'Agriculture et de FAM.

seulement 1/4 déclarent avoir fait évoluer leurs méthodes de construction des prix. C'est encore trop peu pour les représentants de l'AGPM. Mais semence et il faudra que certains opérateurs amorcent ce changement en 2026. Pour autant, dans les secteurs où les pratiques ont changé, les **discussions sur le « premier socle »**, qui doit couvrir les coûts de production, ont globalement conduit à des consensus. C'est un point positif qu'il faudra capitaliser dès 2026. Le travail sur le **second socle**, qui doit permettre de rémunérer l'agriculteur et l'exploitation, doit lui encore être approfondi et ce point sera un des **objectifs de l'AGPM** et du travail conjoint avec les groupements à compter de l'automne 2025.

MARCHÉ CLAUSE DE SAUVEGARDE UKRAINE

Depuis la décision de l'UE d'accorder, fin 2020, l'équivalence au système d'inspection des semences de céréales ukrainiennes, l'Ukraine exporte massivement ses semences vers l'UE et en perturbe le marché. Dans ce contexte, l'AGPM demande depuis février 2024 l'activation de mesures de protection du marché européen de type clause de sauvegarde et a multiplié les actions en 2025 dans un contexte d'évolution de la relation UE-Ukraine.

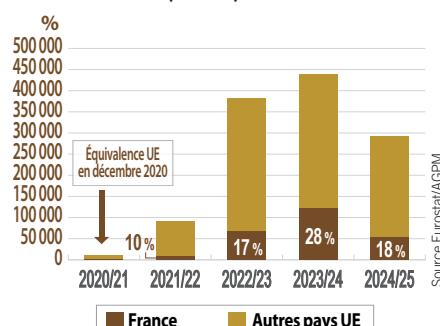
UNE PERTURBATION DE MARCHÉ MANIFESTE

Pour mémoire, l'Ukraine est devenue un acteur majeur de la production de semences de maïs en Europe au milieu des années 2010. On peut considérer que c'est potentiellement le 6^{ème} acteur mondial derrière les USA, le Brésil, la Chine, l'Argentine et la France.

L'étude des flux des exportations de semences de maïs ukrainiennes vers l'UE et la France depuis 2021 montre que les opérateurs présents sur le territoire ukrainien, se sont rapidement emparés de cette possibilité. En effet, en seulement 3 campagnes de commercialisation, c'est-à-dire entre les campagnes 2020/2021 et 2023/2024, les exportations de l'Ukraine vers l'UE ont augmenté d'un coefficient de 37 et d'un coefficient de 175 pour les exportations vers la France.

Sur ces campagnes 2023/2024, ce sont donc près de 3 millions de doses qui ont été importées par l'UE depuis l'Ukraine en 2023/2024, soit déjà près de 15 % de ventes de semences de l'UE sur cette période. Lors

→ Des importations en provenance d'Ukraine en forte hausse depuis l'équivalence

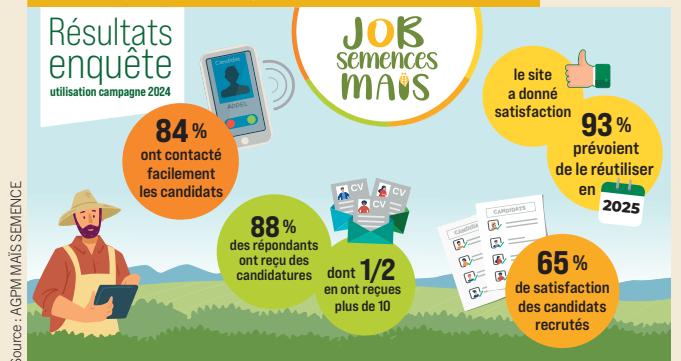


MAIN-D'ŒUVRE PERFECTIONNEMENT DU SITE JOB SEMENCES MAÏS

Suite au lancement du site internet <https://job-semences-mais.fr/> en novembre 2023, une enquête a été réalisée par l'AGPM à l'automne 2024 pour faire un premier bilan de l'utilisation du site, du degré de satisfaction des utilisateurs et identifier les pistes d'amélioration à apporter pour la campagne 2025.

Il en ressort tout d'abord un très bon niveau de satisfaction et d'efficacité du site avec en moyenne 5 saisonniers recrutés par offre déposée et 93 % des utilisateurs qui envisageraient de redéposer une offre pour la campagne 2025.

Un site qui a fait ses preuves dès son lancement



Accessible gratuitement en scannant ce QR Code



Pour autant, des améliorations ont été identifiées pour faciliter la gestion des candidatures, la communication avec les candidats via le site et la collecte des documents et informations nécessaire à la finalisation du recrutement. Ces améliorations ont été apportées au printemps 2025 afin de proposer une nouvelle version du site pour les castrations 2025. Au 10 août 2025, le site comptabilisait déjà près de 2 300 postes de saisonniers proposés depuis le début de la campagne pour environ 2 000 candidatures transmises, preuve que le travail de promotion réalisé par l'AGPM sur les réseaux sociaux et auprès de ses partenaires permet d'attirer en nombre les jeunes en recherche d'un job saisonnier sur ce site.

Inscrivez-vous dès à présent pour les prochaines campagnes !

de cette campagne, la France a importé près de 800 000 doses, devenant ainsi le principal débouché des semences Ukraine au sein de l'UE devant l'Autriche et la Roumanie. Ces importations ont accentué les baisses de surfaces de multiplication de maïs semence au sein de l'UE lors des 2 dernières campagnes (2024/2025 et 2025/2026) et sont à l'origine d'une perte de chiffre d'affaires agricole pour les multiplicateurs qui peut être estimée à 350 millions d'euros à l'échelle de l'UE pour la campagne 2024/2025 par rapport à la campagne précédente (estimation AGPM).

UNE MOBILISATION DE L'AGPM DANS LA DURÉE

Face à cette situation et à la déstabilisation avérée du marché européen et français, l'AGPM a commencé à conduire des actions dès mars 2024 auprès du ministre de l'Agriculture de l'époque puis auprès de la ministre Annie Genevard dès sa nomination en novembre 2024, ainsi qu'à l'opposition du ministre en Charge de l'Europe mais également auprès des services du ministère de l'Economie et des Finances en 2025. L'objectif de ces interpellations était de demander aux ministres de défendre au niveau européen l'adoption d'une clause de sauvegarde pour protéger le marché européen des importations ukrainiennes.

Parallèlement à ces actions nationales, l'AGPM a également interpellé dès mars 2024 les dirigeants européens à travers la CEPM (Confédération européenne des Producteurs de Maïs). Depuis cette date, les rencontres avec les services de la Commission européenne en charge des données de commerce (DG Trade) mais aussi directement auprès des Commissaires en charge du Commerce et de l'Agriculture (M. Hansen) se sont multipliés depuis le second semestre 2024.

Cette demande continuera à être portée fermement par l'AGPM dans le cadre de l'application du nouvel accord commercial trouvé entre l'UE et l'Ukraine fin juin 2025 et qui prévoit des dispositions de sauvegarde mais aussi plus globalement dans le cadre de discussions en vue de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE afin de défendre l'adoption de règles pérennes de protection du marché européen.

MOYENS DE PRODUCTION ENCOURAGER LES INNOVATIONS

L'accès aux moyens de production, dans une logique d'amélioration de la compétitivité et d'instauration de règles de concurrence équitables, est un fondamental des missions de l'AGPM. Au-delà du soutien historique apporté

aux actions techniques maïs semences de la FNPSMS, l'AGPM a accompagné au cours des derniers mois le déploiement de projets déposés dans le cadre du PARSAWA, dont certains spécifiquement conçus pour répondre aux problématiques techniques des productions de semences. Des actions ponctuelles pour solliciter des dérogations ont également été conduites en 2024/2025.

UNE IMPLICATION DANS LE PROGRAMME ATS

La mise en place d'un programme technique spécifique au maïs semence est un pilier des travaux de la FNPSMS depuis des décennies. C'est toujours aussi indispensable et l'AGPM défend le maintien d'un programme ambitieux et adapté aux enjeux du moment.

L'architecture du programme 2025 a été un peu revue et simplifiée, notamment à la demande de l'AGPM pour apporter plus de transversalité et renforcer la mobilisation de l'innovation au service d'itinéraires résilients, productifs et compétitifs. Il se décompose désormais autour des 4 axes suivants dont un est consacré au Sorgho semence :

- **Itinéraires agronomiques résilients** qui regroupe les actions liées au sol, climat et à la plante.
- **Protection intégrée des cultures** qui regroupe les actions liées à la lutte contre les maladies, ravageurs et adventices.

SYNDICAL ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU

La bonne connaissance, le bon accompagnement et la bonne représentativité des différents réseaux de multiplicateurs de maïs semence sont des piliers du bon fonctionnement de l'AGPM Maïs semence et de la pertinence des actions qu'elle conduit. Pour ce faire, des études régulières sont conduites pour suivre l'évolution de la structuration du réseau et permettre l'adhésion de nouveaux membres. Le bon accompagnement des membres et administrateurs de l'AGPM Maïs semence à travers des sessions de formations spécifiques sont également à l'étude pour les prochaines campagnes.

PHOTOGRAPHIE DU RÉSEAU ET DE SES ATTENTES

Tous les 4 ans depuis 2008, AGPM Maïs semence réalise une enquête typologie auprès d'un panel de producteurs représentatif du réseau.

Une nouvelle enquête a été réalisée fin 2024 auprès de 400 producteurs pour :

- Mettre à jour la photographie des producteurs de maïs semence
- Actualiser la perception des multiplicateurs de leur activité de production de maïs semence

- Techniques de récolte et interface champs/semences
- Sorgho semence

Parmi les 11 essais mis en œuvre en 2024, l'axe « Protection intégrée » reste dominant et concerne près de 40 % des moyens financiers déployés. La poursuite du travail engagé autour de la mesure des effets du changement climatique et des leviers d'adaptations mobilisables a été validée pour un nouveau cycle de 3 ans avec la volonté d'explorer l'opportunité de développer un outil pratique.

Le cycle des rencontres régionales est maintenu et une nouvelle réunion locale s'est tenue le 20 février 2025 dans la Drôme. Tous les multiplicateurs de semences de la région sont invités à ces réunions d'échanges directs pour prendre connaissance des derniers travaux de la FNPSMS et échanger sur leurs problématiques de terrain. Le succès de ces journées dépend grandement de leur participation.

DÉPLOIEMENT DU PARSAWA

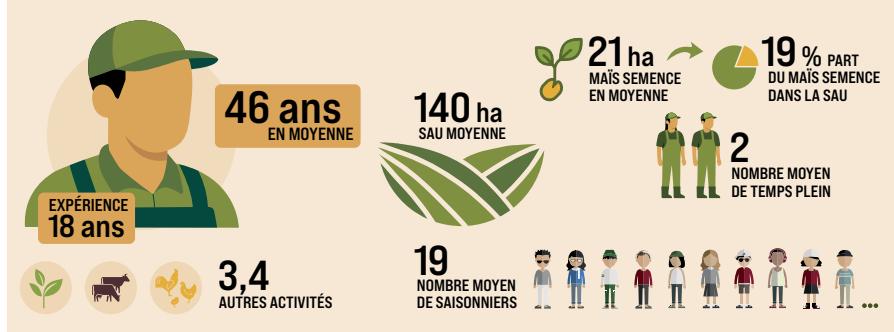
La filière maïs semence et l'AGPM ont soutenu les travaux du Parsada dont les travaux de la task force semences qui ont permis de valider en 2024 un plan d'action spécifique sur la lutte des coléoptères qui a abouti à la validation d'un projet nommé Coléfast pour lutter contre les coléoptères et d'un projet nommé Taupifast pour lutter contre les taupins. Au-delà de ces

projets plus spécifiquement conçus pour les filières semences, 6 autres projets intègrent le maïs au sens large dans le spectre des cultures étudiées. Les résultats de ces 8 projets, qui mobilisent au total près de 42 M€ de fonds publics pourront servir directement ou indirectement la résolution des problèmes techniques auxquels pourraient faire face le maïs semence. Il s'agit donc d'un effort de financement de la recherche d'alternatives et d'innovations dans lequel l'AGPM prend sa part aux côtés des instituts techniques.

UNE DÉROGATION NÉMATODES

La culture de maïs semence est en impasse technique pour la lutte contre les nématodes depuis le retrait de la substance active Oxamyl en avril 2023 et la fin d'utilisation du Vydate 10G au 1^{er} novembre 2023. Pour faire face à cette situation, l'AGPM a déposé une demande de dérogation pour le produit Nemathorin 10G fin 2024. L'obtention de cette dérogation auprès de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'agriculture) en mars dernier a permis de protéger près de 4 500 ha de maïs semences dans les zones les plus à risques des départements des Landes et de la Gironde (sols sableux). En l'absence d'innovation identifiée ou en cours de développement sur cette cible, l'AGPM prépare le dépôt d'une nouvelle demande pour la campagne 2026.

→ Profil « type » du multiplicateur de maïs semence français en 2024



- Connaître leurs intentions de production pour les années à venir
- Mesurer les évolutions des pratiques d'assurance récolte
- Evaluer les attentes des multiplicateurs vis-à-vis de la culture

Sur le premier volet de cette étude (dont les résultats ont été diffusés de façon plus exhaustive aux multiplicateurs dans le numéro 75 du Semences 8000 de février 2025) visant à dresser le profil des producteurs de semences de maïs, les principaux enseignements peuvent être synthétisés dans l'infographie ci-dessus.

INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

La reconnaissance d'OP a conduit à faire évoluer la structuration locale des multi-

plicateurs avec l'émergence de nouvelles structures bénéficiant de statuts différents des historiques syndicats de producteurs, membres de l'AGPM Maïs semence. L'AGPM a pris en compte cette évolution en modifiant le règlement intérieur de sa section maïs semence dès juin 2024. Suite à cette modification, l'AGPM a pu valider les demandes d'adhésion de 8 nouvelles structures en novembre et décembre 2024. La section maïs semence compte donc désormais 33 membres dont 25 syndicats, 6 associations reconnues OP dans le secteur des semences, une association non reconnue OP et une coopérative.

L'AGPM Maïs semence conserve donc sa légitimité à représenter les producteurs de maïs semence de toutes les zones de production française.

